

COMMUNE DE MOSNAC : REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du lundi 17 février à 20 h 30.

Présents : Guy DEWEVRE, Serge PUAUD, Daniel MERCERON, Michel BRILLET
Virginie PAILLETTE, RIVIERE, Hervé ROBERT, Liliane BOETTI, Eric MONTIGAUD.

Excusée : Jacqueline CHARLET,

Absent : Frédéric PERROTIN,

ORDRE DU JOUR

→ Signatures des bordereaux de présence.

Approbation du compte rendu de réunion du 25 novembre 2019

→ Le compte rendu du 25 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité

1. Approbation du rapport d'activités 2018 de Grand Cognac :

G. DEWEVRE présente le rapport d'activités 2018 de l'agglomération de Grand Cognac. Il n'y a pas de remarques particulières.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. Avis sur le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Cognac) :

Après discussion, le conseil regrette la présentation de plusieurs études relativement complexes (PADT, PLUI, SCOT) qui concernent des territoires différents à un niveau d'analyse différent. Les diverses approches ne simplifient pas la compréhension des documents. Il semble qu'il y ait double emploi entre certains.

Néanmoins, le conseil donne un avis favorable au contenu du SCOT.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. Instauration d'une redevance spéciale pour les communes demandée par CALITOM :

Suite à un courrier de Grand Cognac qui s'oppose à une décision de CALITOM de faire payer aux collectivités le ramassage des ordures ménagères à partir de 2021. Grand Cognac demande à chaque commune de prendre position contre cette décision, en effet CALITOM ne respecte pas les engagements pris avec Grand Cognac qui par ailleurs est son plus gros contributeur et a pris cette décision unilatéralement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, Grand Cognac propose de regrouper des demandes de composteurs que CALITOM propose aux particuliers. Un flyer sera distribué aux habitants de la commune afin qu'ils puissent faire leur réservation.

5. Autorisation donnée au SDEG de lancer un nouveau marché pour les groupements de commande pour l'achat d'électricité :

Le SDEG est fournisseur d'électricité pour les collectivités. Le contrat qu'il a aujourd'hui avec son fournisseur arrive à échéance. Il lui est donc nécessaire de faire une nouvelle consultation, et pour ce faire a besoin de l'accord des collectivités.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. Prix du repas de la cantine :

Le prix du repas de la cantine passe de 2,70€ à 280€.

Délibération adoptée à l'unanimité

7. Concession perpétuelle au cimetière : enregistrement aux hypothèques :

A partir de 2020, l'enregistrement des concessions perpétuelles du cimetière n'est plus obligatoire. Il est demandé au conseil d'approuver cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8. Droit de préemption de la parcelle n° 1038 appartenant à madame ROUGIER.

Suite au courrier de la Préfecture qui a invalidé la délibération du 25 novembre du fait que ce n'est plus la commune qui a la compétence Urbanisme depuis le 1^{er} janvier 2017, mais l'Agglomération de Grand Cognac, une délibération est nécessaire pour annuler celle du 25 novembre 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Après consultation du service de l'urbanisme de Grand Cognac, ce dernier pourra déléguer à la commune le droit de préemption demandé initialement.

Du fait des élections municipales, cette délégation ne pourra être faite qu'après le mois de mars. Au préalable la commune devra solliciter officiellement Grand Cognac avant de prendre la délibération idoine.

9. Question diverses :

Elections municipales : organisation du bureau de vote du 1^{er} tour du 15 mars 2020.

De 8h à 10h30 : Guy DEWEVRE, Michel BRILLET, Hervé ROBERT

De 10h30 à 13h : Dany MERCERON, Virginie PAILLETTE, Patrick CHABOT

De 13h à 15h30 : Guy DEWEVRE, Jacqueline CHARLET, Robert BERTON

De 15h30 à 18h : Serge PUAUD, Liliane BOETTI, Eric MONTIGAUD

Si nécessaire le même schéma s'appliquera le 22 mars 2020 s'il y a un deuxième tour.

La séance est levée à 21h50